



SIVED
Nouvelle Génération

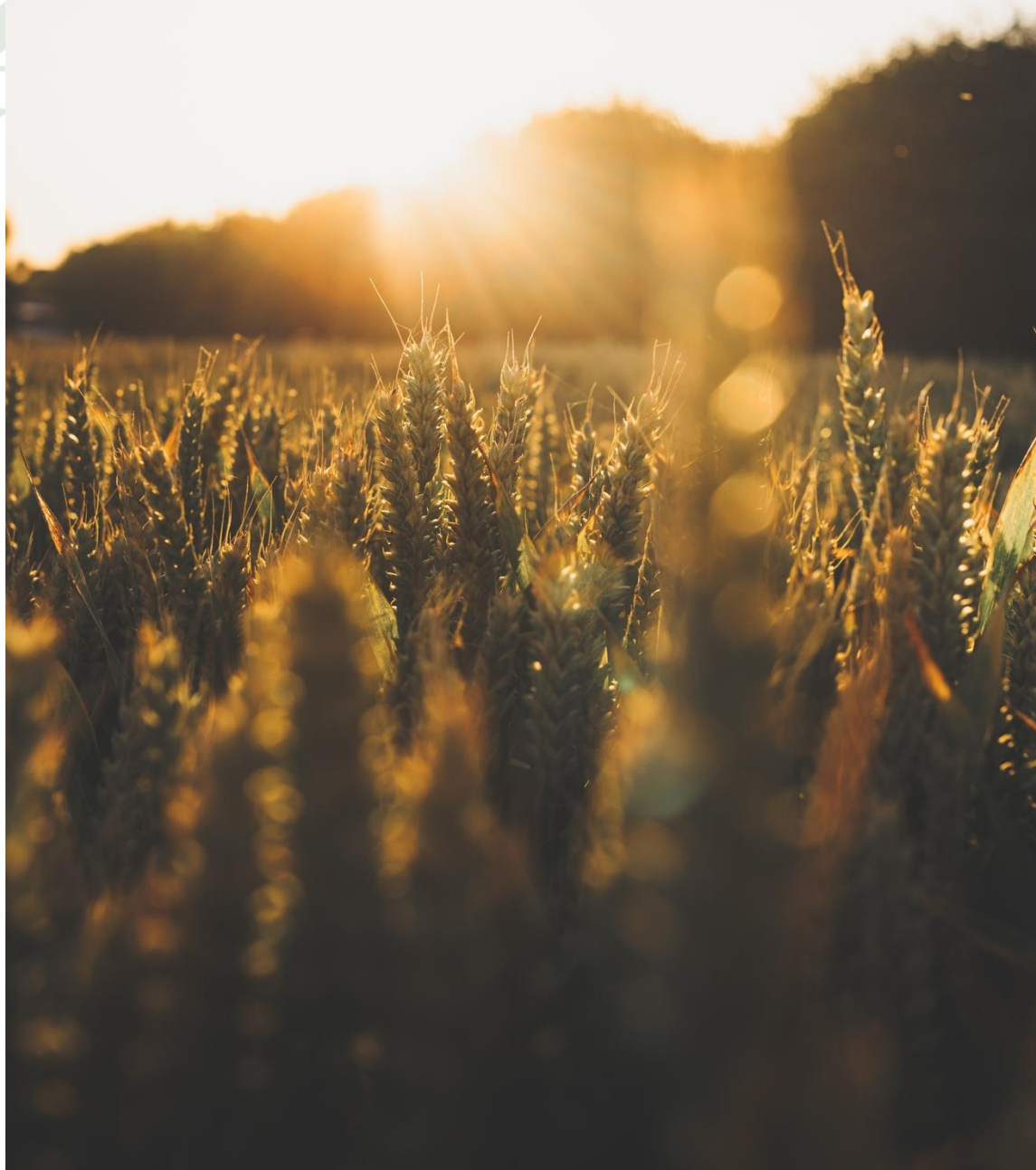
AR Prefecture

083-258302637-20250623-DEL_02_230625-DE
Reçu le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025

Rapport annuel

2024

*sur le prix et la qualité du service public
de traitement des déchets ménagers et
assimilés*



SIVED NG

Quartier de Paris, 174 route du Val - 83175 Brignoles Cedex



Tous les papiers se recyclent, ce document aussi : dans la colonne papiers.

AR Prefecture

083-258302637-20250623-DEL_02_230625-DE

Reçu le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

PREAMBULE	1
1. LE PERIMETRE	2
1.1 Les communes desservies	2
1.2 Les organes délibérants	2
1.3 L'organisation du service	3
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
2.1 Le traitement des déchets	4
2.1.1 Exutoires des OMR	4
2.1.2 ISDND de Ginasservis (83)	5
2.1.3 ISDND de Malespine à Gardanne (13)	6
2.1.4 ISDND de Pierrefeu-du-Var (83)	7
2.1.5 UVE de Toulon (83)	7
2.2 Le projet Oréal	7
2.3 Mesures de prévention des risques sur l'environnement	8
3 LES INDICATEURS FINANCIERS	9
3.1 Le montant annuel global des charges du service	9
3.1.1 Les charges de fonctionnement	9
3.1.2 Les charges d'investissement	10
3.2 Le montant annuel global des produits du service	11
3.2.1 Les produits de fonctionnement	11
3.2.2 Les produits d'investissement	12

PREAMBULE

A la présidence du SIVED NG depuis fin 2020, la ligne stratégique poursuivie est inchangée : assurer une autonomie du territoire en matière de traitement de nos déchets par valorisation et/ou élimination.

Cette autonomie repose sur le premier pilier qu'est notre ISDND à Ginasservis.

Son exploitation mesurée se poursuit, la prévision de l'alvéole future s'organise. Il nous faut anticiper les besoins et veiller aussi à la parfaite exploitation de ce site primordial.

Le second pilier est le centre de tri multifilières dont le SIVED NG tente la mise en chantier depuis de longues années.

Le besoin, pour ne pas dire l'imprieuse nécessité de cet équipement, s'affirme tous les jours un peu plus au regard tout d'abord de la réglementation qui s'applique à cette compétence. La valorisation de nos déchets doit atteindre à court terme des objectifs dont nous sommes encore loin.

L'enfouissement, toujours la solution la moins vertueuse d'élimination, doit être considérablement réduit à l'horizon 2030, pour n'atteindre que 10% de nos DMA de 2010.

Notre besoin s'intensifie aussi au regard de la raréfaction des exutoires en Région, ce qui entrainera une hausse probable des coûts liés à ce type de prestation.

2024 a été marquée par la reprise de la compétence « collecte » par la CAPV, ce qui a entraîné une surcharge administrative et surtout le transfert d'une très large part des agents SIVED NG vers l'agglomération, avec toute l'anxiété que ce genre de situation engendre.

Il nous a fallu réorganiser les services et adapter les postes, pour toujours nous permettre d'assurer nos missions majeures et extrêmement encadrées.

L'adaptation se poursuivra autant que nécessaire, l'ensemble du SIVED NG demeure très impliquée et motivée à l'accomplissement de la ligne stratégique définie.



1. LE PERIMETRE

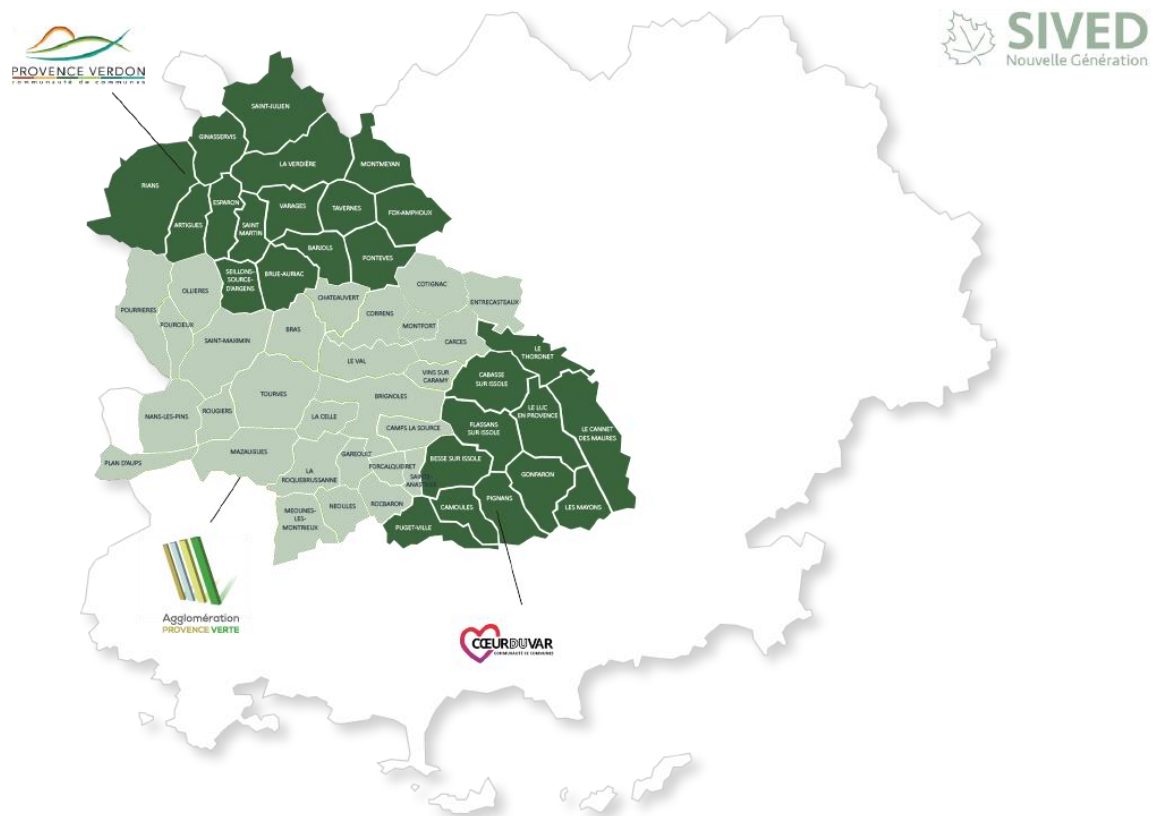
1.1 Les communes desservies

Le SIVED NG est un Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération.

Le Syndicat exerce la compétence traitement des déchets pour les trois EPCI suivants :

- ✓ la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- ✓ la Communauté de Communes Cœur du Var,
- ✓ la Communauté de Communes Provence Verdon.

Le périmètre comporte 54 communes et 172 606 habitants (données population INSEE 2024).



1.2 Les organes délibérants

Le SIVED NG est administré par un Comité Syndical composé de 29 délégués élus et désignés par les assemblées délibérantes des membres adhérents, et de 29 suppléants.

EPCI membres du syndicat	Répartition des sièges (en fonction de la population)
Communauté d'Agglomération de la Provence Verte	14
Communauté de Communes Cœur du Var	10
Communauté de Communes Provence Verdon	5
TOTAL	29

Le bureau est constitué de :

Président

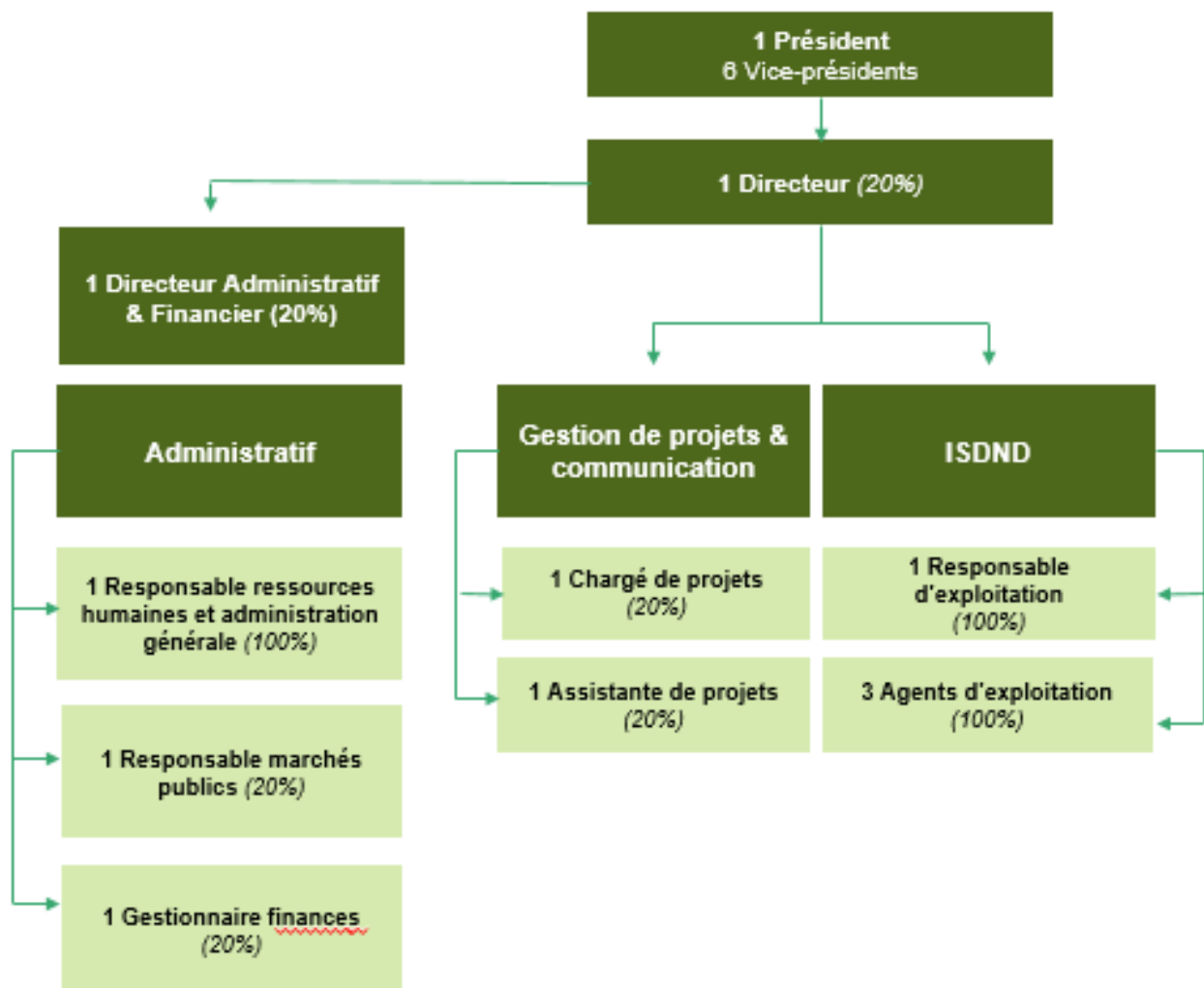
- Monsieur Eric AUDIBERT

Vice-présidents

- 1^{er} VP : Didier BREMOND (CAPV) en charge de la politique foncière et du projet Oréal
- 2^{ème} VP : Hervé PHILIBERT (CCPV) en charge de l'autorisation d'exploitation de l'ISDND de Ginasservis
- 3^{ème} VP : Dominique LAIN (CCCV) en charge de la stratégie de traitement des biodéchets
- 4^{ème} VP : Jean-Pierre VERAN (CAPV) en charge du service collecte et du projet ressource
- 5^{ème} VP : André ROUSSELET (CCPV) en charge de la stratégie de traitement
- 6^{ème} VP : Michel GROS (CAPV) en charge des financements et des fonds Européens

1.3 L'organisation du service

Au 1^{er} janvier 2024, le SIVED NG comprend 11 agents (6,2 ETP) organisés comme suit :



2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 Le traitement des déchets

2.1.1 Exutoires des OMR

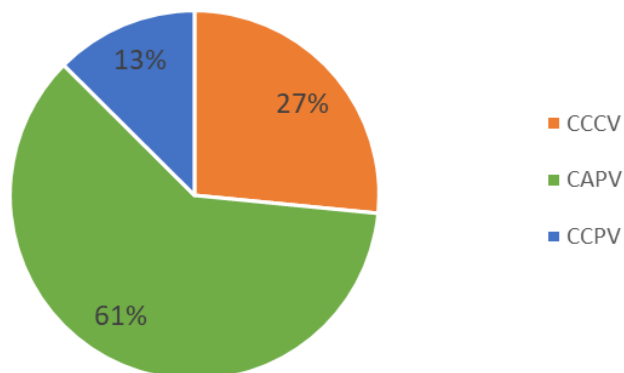
En raison de la raréfaction des solutions de traitement en Région Sud et de la hausse des coûts de traitement, le SIVED NG a recours à plusieurs exutoires, en fonction de leurs capacités annuelles disponibles :

- ✓ Les OMR de la CC Cœur du Var (CCCV) sont transportées directement à l'ISDND de Pierrefeu, exploité par le groupe Pizzorno Environnement, ainsi qu'à l'UVE de Toulon, exploitée par Zephyre ;
- ✓ Les OMR de la CA Provence verte (CAPV) transitent via les quais de transfert de La Celle et Saint Maximin (sous la gestion de la CAPV) avant d'être transportées vers l'UVE de Toulon, l'ISDND de Gardanne, exploitée par la SEMAG et l'ISDND de Ginasservis exploité en régie ;
- ✓ Les OMR de la CC Provence Verdon (CCPV) sont directement transportées à l'ISDND de Ginasservis.

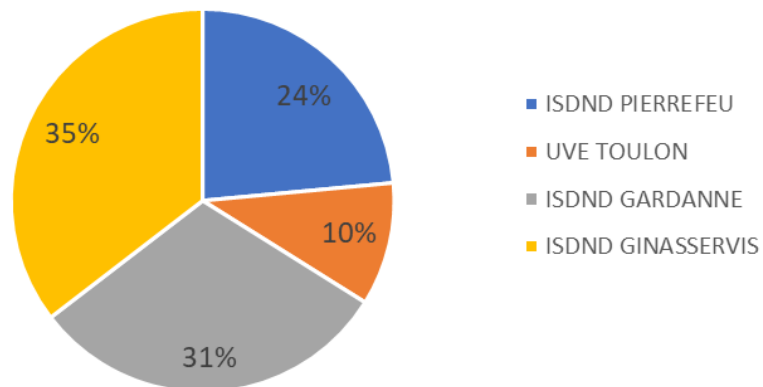
La majeure partie des OMR sont traitées à l'ISDND de Ginasservis (35%) et l'EPCI qui génère la plus grande part d'OMR traitées par le SIVED NG est la CAPV (61%). La quantité d'OMR enfouies par EPCI adhérents diminue depuis 2010.

EPCI	CCCV		CAPV			CCPV
Exutoires	ISDND PIERREFEU	UVE TOULON		SEMAG GARDANNE	ISDND GINASSERVIS	
Tonnages	9 944,53	1 285,50	3 107,20	12 971,44	9 676,82	5 303,84
	24%	10%		31%	35%	
	11 230,03		25 755,46			5 303,84
	27%		61%			13%
	42 289,33					

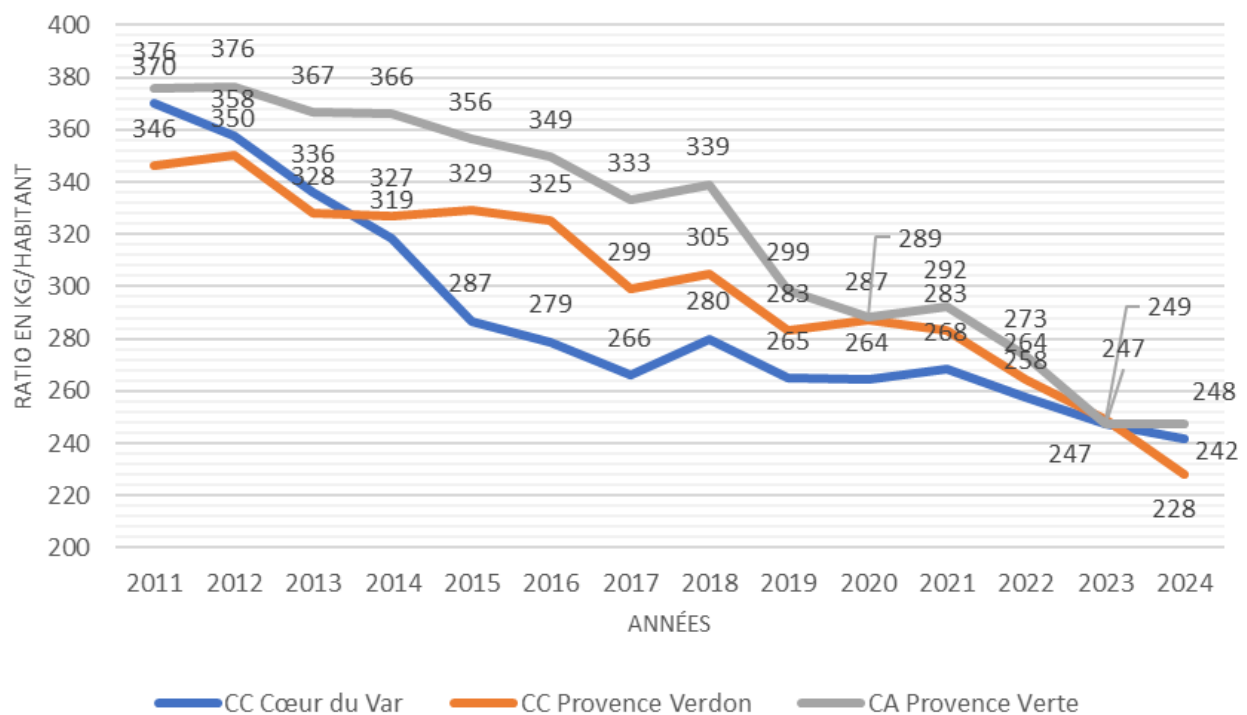
Répartition des tonnages d'OMR par EPCI en 2024



Répartition des tonnages d'OMR par exutoire en 2024



Evolution des quantités d'OMR enfouies par EPCI adhérent en kg/habitant/an



2.1.2 ISDND de Ginasservis (83)

L'ISDND de Ginasservis se situe au nord-ouest du territoire du SIVED NG, à environ 2 km du centre bourg de Ginasservis au lieu-dit « Pied de Chèvre ». Le site est géré directement par le SIVED NG. L'ISDND dispose d'une superficie de plus de 19 hectares et comprend 4 casiers :

- ✓ Le casier n°1 qui n'est plus exploité et qui a fait l'objet d'une couverture finale en 2016.
- ✓ Les casiers n°2 et n°3, qui ont bénéficié d'une réhabilitation en 2021 et qui ne sont plus exploités.
- ✓ Le casier n°4, en exploitation.

L'exploitation de l'installation est assurée par quatre agents du lundi au vendredi de 6h à 13h.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020, la capacité annuelle de stockage est de 27 000 t.

Dans l'attente de la mise en service d'une installation de traitement des OM (projet Oréval) dont les déchets ultimes seraient enfouis sur l'ISDND, les élus du territoire ont fait le choix de limiter cet apport annuel à 15 000 tonnes.



L'alvéole n°1 du casier 4 a été ouverte le 2 mai 2022 et sa capacité totale est de 86 850 tonnes de déchets. A l'issue de l'année 2024, 14 980,66 tonnes ont été enfouies. A cette date, la capacité restante est d'environ 42 000 tonnes.

(voir rapport d'activité 2024 de l'ISDND de Ginasservis).

Suite à une demande effectuée le 29 décembre 2021 par le SIVED NG visant à étendre le périmètre de la zone de chalandise à l'ensemble des communes du SIVED NG et ne plus être limité aux seules 6 000 tonnes issues de la CCPV, les services de la Préfecture ont répondu favorablement par un arrêté préfectoral complémentaire en date du 27 mars 2022. Cet arrêté précise que, vu la délibération prise par le comité syndical du SIVED NG le 18 octobre 2021, la zone de chalandise se limite désormais :

- ✓ uniquement à l'ensemble des communes du SIVED NG jusqu'au 31 décembre 2024,
- ✓ à compter du 1er janvier 2025, au bassin de vie provençal tel que défini dans le SRADDET de la Région Sud.

Les services de la DREAL du Var ont missionné un contrôle inopiné sur la nature des déchets enfouis sur l'ISDND de Ginasservis, mettant ainsi en évidence la part encore trop importante de déchets valorisables dans les OM.



Plusieurs visites ont été organisées par la CAPV et la CCPV pour des écoliers, usagers, élus et agents afin de présenter le site. Outre la compréhension du fonctionnement de cette installation, l'objectif est de mettre en évidence les enjeux du tri des déchets en amont, au regard de la part encore importante de déchets valorisables dans les OMR.

2.1.3 ISDND de Malespine à Gardanne (13)

Le site est exploité par la SEMAG (Société d'économie Mixte d'Aménagement de Gardanne et sa Région). La capacité annuelle est de 53 000 t de déchets enfouis par an. La récupération des biogaz permet de produire 8 000 MW d'électricité (consommation de 2 600 habitants).

L'exutoire est ouvert du lundi au vendredi de 6h à 13h et le samedi de 7h à 12h. Il est fermé le dimanche et les 11 jours fériés légaux suivants : 1er janvier, Lundi de Pâques, 1er et 8 Mai, Jeudi de l'Ascension, Lundi de Pentecôte, 14 Juillet, 15 Août, 1er et 11 Novembre et 25 Décembre.



2.1.4 ISDND de Pierrefeu-du-Var (83)

Le site est exploité par la société Pizzorno Environnement. Sa capacité annuelle est de 135 000 t jusqu'au 31/12/2024 puis 100 000 t.

Le site peut recevoir les déchets de l'ensemble du territoire provençal du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).



2.1.5 UVE de Toulon (83)

L'Unité de Valorisation Energétique de Toulon est exploitée par la société ZEPHIRE. Sa capacité de traitement est de 285 000 tonnes par an.

L'UVE produit de la vapeur d'eau et de l'électricité à partir de la combustion des ordures. La vapeur d'eau produite est valorisée sous forme de chaleur, tandis que l'électricité est revendue au réseau ERDF. En 2017, environ 51% du total des déchets des ménages ont été valorisés sous forme d'énergie grâce à l'usine. L'énergie thermique produite (35 958 MWh) a permis de chauffer l'équivalent de 5 200 logements et l'usine a produit 128 934 MWh sous forme d'énergie électrique.



2.2 Le projet Oréal

Face à la situation tendue en matière de traitement des déchets ultimes dans la Région Sud et considérant le contexte réglementaire, le SIVED NG a lancé un projet de création d'une installation de traitement et de valorisation des déchets ménagers, issu de la coopération entre les EPCI membres du SIVED NG.

Après plusieurs années d'études et un contexte évolutif (contraintes réglementaires, baisse des tonnages, développement des politiques de prévention et de collecte des trois EPCI, hausse des coûts...), le SIVED NG a pris de nouvelles orientations pour le projet Oréal :



Face à ce constat, les élus du SIVED NG ont choisi d'opter pour une solution alternative de traitement, appelée Oréal #2. A la demande du Préfet, les trois EPCI ont été invités à se positionner sur la réalisation du projet Oréal #2 porté par le SIVED NG. Les trois EPCI ont présenté un avis favorable au projet par courrier fin 2024.

	Oréal	Oréal #2
Déchets acceptés	OMR, encombrants, refus de tri et Déchets d'Activité Economique (DAE)	OMR
Capacités	63 750 t à 72 450 t (dont 28 000 t à 37 000 t d'OMR)	37 000 t
Process	Production de CSR, valorisation matière, stabilisation des matières organiques	Production de CSR, valorisation matière (ferreux non ferreux)
Taux de diversion	46,5%	56,2%
Localisation	Brignoles	Territoire de la CAPV
Coûts (actualisés)	54 M€TTC 203 €/TTC/tonne (scénario MAXI) 83 €/TTC/habitant (scénario MAXI)	19 M€TTC 225 €/TTC/tonne 47 €/TTC/habitant

Trois terrains sont pressentis sur le territoire de l'Agglomération Provence verte pour accueillir le projet Oréal #2.

Une étude de faisabilité foncière sera menée sur les emprises abordant plusieurs critères (analyse administrative, réglementaire, impacts sur l'environnement, le paysage, aménagements nécessaires, accès et réseaux...). Les services de l'Etat seront sollicités pour apporter leur éclairage sur les dispositions réglementaires applicables au regard de ce diagnostic.

L'objectif de cette étude est d'apporter une aide à la décision sur le choix d'implantation du projet et de déployer une unité sous maîtrise d'ouvrage publique.

2.3 Mesures de prévention des risques sur l'environnement

Les mesures suivantes ont été mises en œuvre par le SIVED NG :

- ✔ Ramassage régulier des envols en provenance des casiers ;
- ✔ Campagne d'analyse trimestrielle sur les eaux souterraines, via les piézomètres, pour mesurer les éventuelles traces de pollution de l'ISDND ;
- ✔ Campagne d'analyse trimestrielle sur les eaux de rejets issues du bassin des eaux de ruissellement interne (analyse systématique avant tout rejet dans le milieu naturel) et du perméat issu du traitement des lixiviats par osmose inverse (campagne ponctuelle) ;
- ✔ Débroussaillage de l'intérieur de l'ISDND et entretien bande pare feu pour limiter les risques d'incendies ;
- ✔ Analyse de la qualité de l'air ;
- ✔ Brulage des biogaz issus des casiers via la torchère.

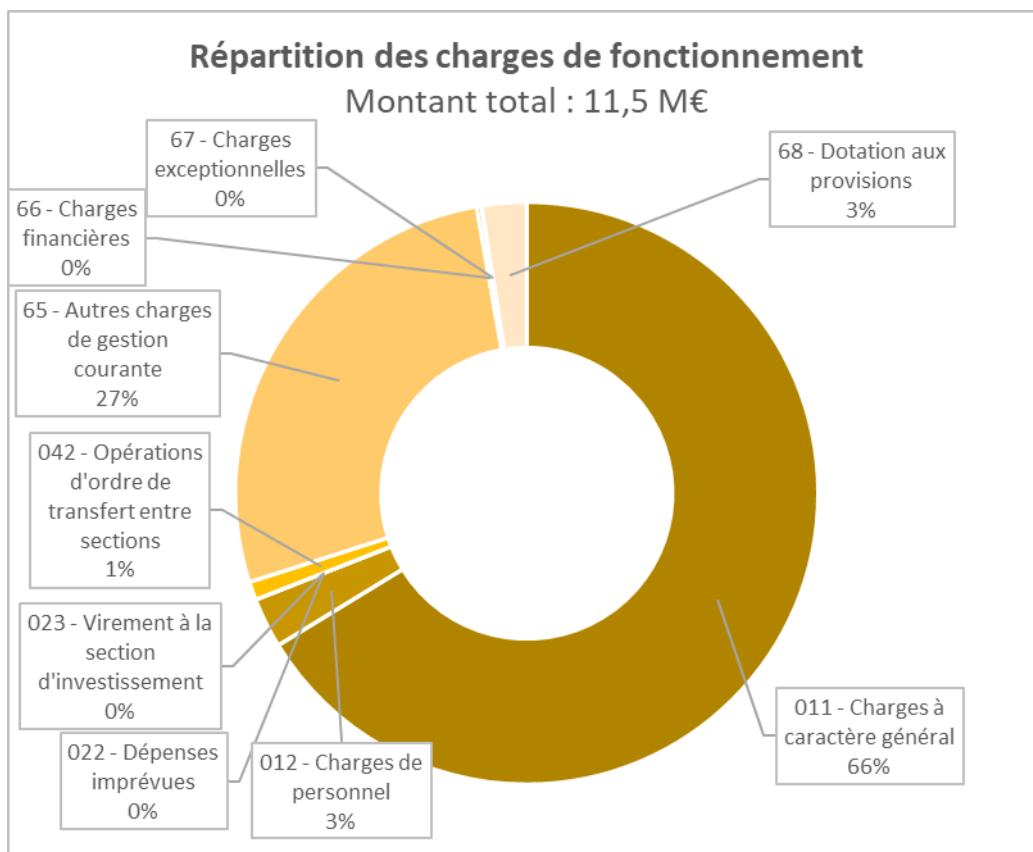
3 LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Le montant annuel global des charges du service

3.1.1 Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement ont diminué de 57% par rapport à 2023 (27 M€), du fait du transfert de la compétence collecte au profit de la CAPV. Les charges à caractère général représentent plus de 66% des dépenses de fonctionnement.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2024	REALISE
011 - Charges à caractère général	7 632 596,95 €	7 633 340 €
012 - Charges de personnel	436 000,00 €	320 691 €
022 - Dépenses imprévues		- €
023 - Virement à la section d'investissement	735 663,92 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 168,13 €	117 084 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 173 407,45 €	3 130 642 €
66 - Charges financières	31 600,00 €	31 530 €
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00 €	1 725 €
68 - Dotation aux provisions	295 000,00 €	285 000 €
TOTAL	12 423 436,45 €	11 520 013 €



Par ailleurs, il est à noter :

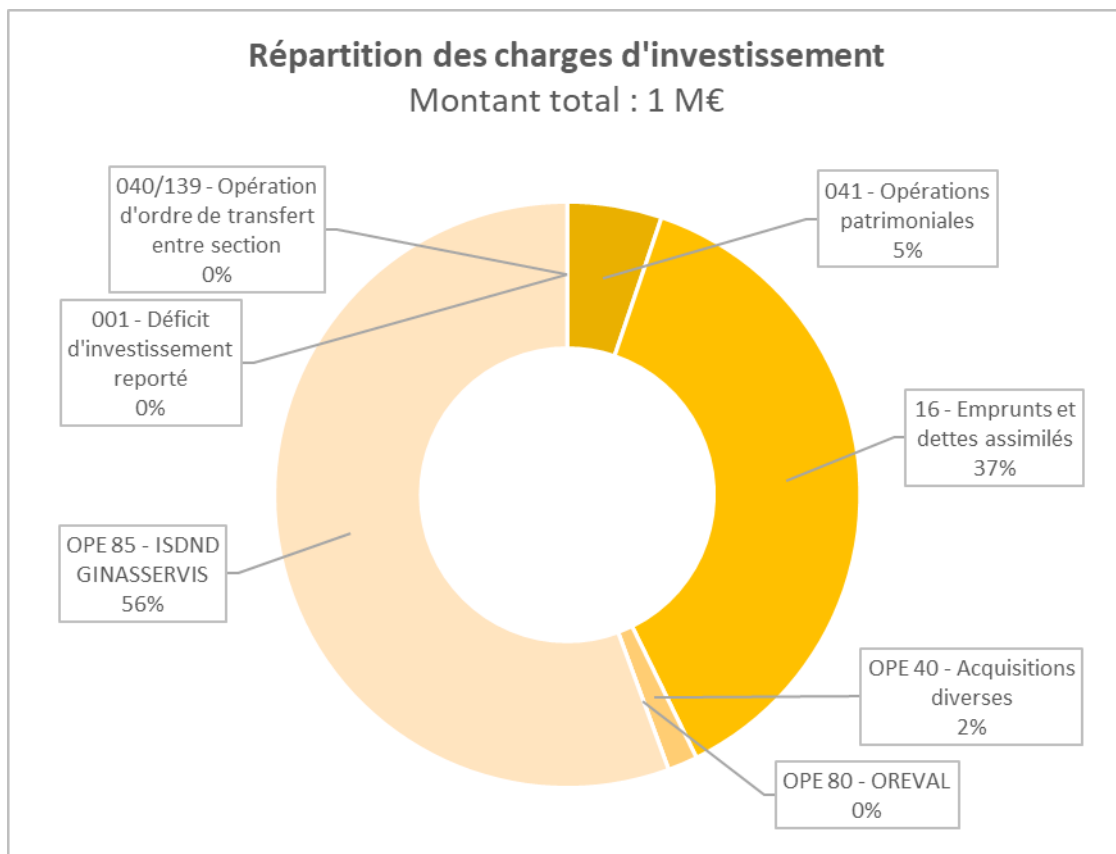
- ✔ une diminution de près de 2% des tonnages traités par rapport à 2023 ;
- ✔ un détournement d'une partie des tonnages vers l'UVE de Toulon ;
- ✔ moins de recrutement que prévu (retard du projet Oréal) ;

- ✓ suite à une erreur d'imputation des charges à rattacher à l'exercice 2023, deux écritures comptables ont été passées (dépense/recette) pour un montant de 986 104,90 € chacune, afin de neutraliser l'écriture négative sur les balances comptables 2024.

3.1.2 Les charges d'investissement

Les charges d'investissement ont diminué d'environ 80% par rapport à 2023 (5 M€). Les dépenses liées à l'ISDND de Ginasservis représentent la plus grande part des investissements (56%).

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2024	REALISE
001 Déficit d'investissement reporté	667 806 €	
040/139 Opération d'ordre de transfert entre section	0 €	
041 - Opération Patrimoniales	50 000 €	52 800 €
16 - Emprunt et dettes assimilés	379 832 €	379 832 €
OPE 40 - ACQUISITIONS DIVERSES	40 000 €	16 687 €
OPE 80 - OREVAL	50 000 €	
OPE 85 - ISDND GINASSERVIS	592 000 €	563 111 €
TOTAL SANS RAR	1 779 638 €	
RAR	139 923 €	
TOTAL AVEC RAR	1 919 561 €	1 012 430 €

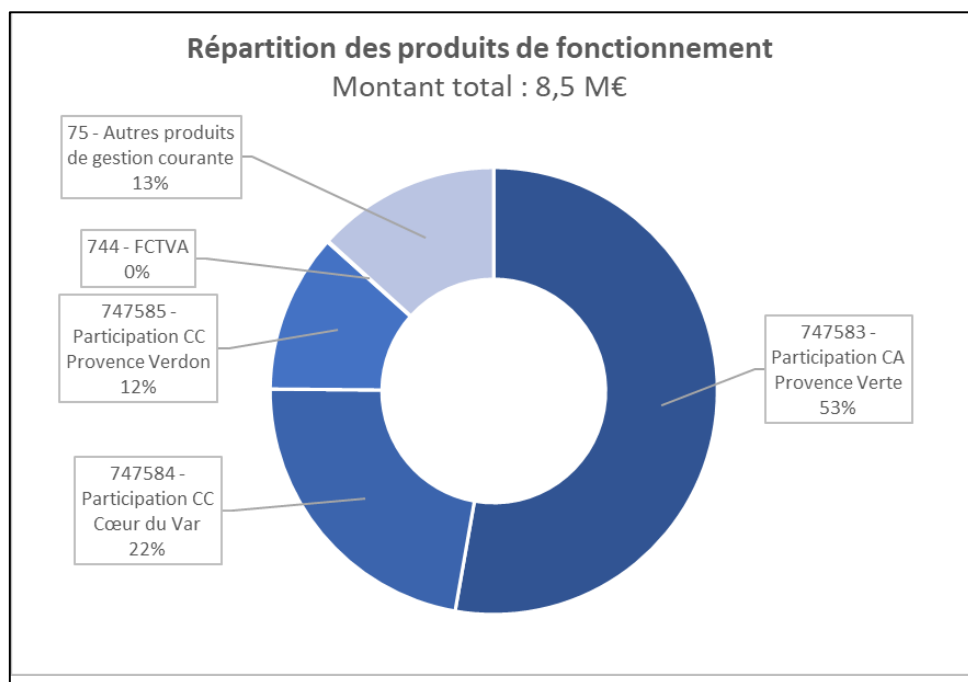


3.2 Le montant annuel global des produits du service

3.2.1 Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement reposent essentiellement sur la participation des EPCI membres du SIVED NG à hauteur de 87%, soit 7,3 M€.

RECETTES	MONTANT
747583 - Participation CA Provence Verte	4 498 896,00 €
747584 - Participation CC Cœur du Var	1 906 983,00 €
747585 - Participation CC Provence Verdon	980 486,00 €
744 - FCTVA	6 529,09 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 132 730,64 €
TOTAL	8 525 624,73 €



3.2.2 Les produits d'investissement

Les produits d'investissement ont diminué de 45% par rapport à 2023.

RECETTES	MONTANT
Intégration des frais d'études	52 800,00 €
Amortissements	117 084,84 €
FCTVA	227 199,99 €
Affectation du résultat antérieur	1 252 085,00 €
TOTAL	1 649 169,83 €

